

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-12-38

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2021

TARIFICATION DES APPORTS SUR SITES DE L'USTOM ET PRESTATIONS SPECIFIQUES 2022

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnois et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 06 décembre 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 21

Pouvoirs : 12

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Présents : Vincent LAFFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Cécilia AUGIER, EODD, Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Caroline PLUCHET, Responsable du service exploitation, Sabine OESTEREICH, assistante de direction, Mélanie TOUZEAU, service comptabilité.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de POIVERT Liliane), THIBEAU Daniel, DUVAL Viviane / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MIQUEU christophe et MOTHES Christophe), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnois** : GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO-CHARIOL Agnès et MAS François) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry et MARTY Sylvain), LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de LACHAIZE Yolande et GARCIA Miguel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre et MARTY Bruno), MERCIER Bastien (pouvoir de MARGOUILLE Michel), MASCOTTO Jean-Louis, PAGNOCCA David.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : POIVERT Liliane (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MIQUEU Christophe (pouvoir à MALAMBIC Benjamin), MOTHES Christophe (pouvoir à MALAMBIC Benjamin) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnois** : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert), MARTY Sylvain (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (pouvoir à MERCIER Bastien), MAS François (pouvoir à MICHEL Fabrice) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : Alexandre LAMARCHE (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian), MARTY Bruno (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : CESAR Gérard / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, MARGOUILLE Michel, ROBERT Pierre, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MONGET Oliver.

TARIFICATION DES APPORTS SUR SITES DE L'USTOM ET PRESTATIONS SPECIFIQUES 2022

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations antérieures fixant les tarifs des prestations,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de reconduire la grille 2021 de tarification des apports sur sites et prestations spécifiques pour 2022, sauf exception ci-après,
- de corriger le tarif des apports de DMS qui passe de 9€/kg à 1€/kg et de préciser les prestations proposées par la Recyclerie

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les tarifs ci-annexés à compter du 01^{er} janvier 2022.
- **ACTE** que la présente délibération annule et remplace les précédents tarifs votés par délibération n°2018-10-27

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD



OBJET	TARIF EN POIDS/Unité (HT)	TARIF EN VOLUME/Unité (HT)
MATIERES: Apports et Traitement		
Apport/traitement OM	220,00 € HT/Tonne	-
Apport/traitement ENCOMBRANTS	220,00 € HT/Tonne	42,00 € HT/M3
Apport/traitement BOIS	173,00 € HT/Tonne	33,00 € HT/M3
Apport/traitement HUILE MOTEUR		1,30 € HT/Litre
Apport/traitement DMS	1,00 € HT/Kg	
Apport/traitement GRAVATS		20,00 € HT/M3
Apport de DECHETS VERTS	136,00 € HT/Tonne	30,00 € HT/M3
MATIERES: Ventes		
Vente de COMPOST (Qté < 1 Tonne)	20,00 € HT/Tonne	-
Vente de COMPOST (Qté > 1 Tonne)	10,00 € HT/Tonne	-
Vente de COMPOST avec prestation d'épandage et/ou transport	Selon devis	
FOURNITURES ET PRESTATIONS spécifiques		
Fourniture de COMPOSTEURS	12,50 € HT/unité	
Fourniture de SERRURES CONTENEURS	30,00 € HT/unité	
Fourniture de CARTE D'ACCES DECHETERIE	gratuit	
Remplacement de la CARTE D'ACCES	15,00 € HT/unité	
Location de BENNE	172,00 € HT pour 2 jours/5,00 € HT par jour suppl.	
Implantation/retrait de BORNE D'APPORT VOLONTAIRE	200,00 € HT/unité	
Collecte de VERRE	15,00 € HT/Tonne	-
PENALITES SELON REGLEMENT DE COLLECTE (RC)		
Déchets hors volume du bac	1 levée supplémentaire (cf. grille tarifaire)	
Refus de dotation de bac	Facturation forfaitaire (cf. grille tarifaire)	
Déménagement du bac à une autre adresse	150,00 € HT/bac	
Remplacement de bac détérioré	0,50 € HT/litre + 50 € HT de frais de gestion	
Remplacement de puce détériorée	150,00 € HT/bac	
Défaut d'entretien du bac	Refus de ramassage + 50,00 € HT	
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES REDEVANCE INCITATIVE		
Livraison de bac en prêt (évènement)	gratuit	
Livraison à domicile de bacs	gratuit	
Relivraison (bacs pleins, sales, absents)	30,00 € HT/livraison	
Absence de l'usager lors d'une livraison programmée	30,00 € HT/livraison	
RECYCLERIE		
VIDE-MAISON	Selon devis pré-établi comme suit:	
Objet/mobilier très bon état	-	2,00 € TTC/M3 (1,82 €HT)
Supplément pour difficulté spécifique d'accès (ex.: étage, grenier, ..)	-	+ 10,00 € HT/M3
Transport point de collecte vers Déchèterie (non valorisables en magasin)	-	47,00 € HT/M3
Livraison à domicile (tarif fonction de la distance et de l'effectif requis)	-	à partir de 15,00 € HT /prestation

2021/114



Envoyé en préfecture le 28/12/2021
Reçu en préfecture le 28/12/2021
Affiché le 28/12/2021 **SLO**
ID : 033-253303499-20211214-D20211238-DE